

**BUDGET PREVISIONNEL <sup>1</sup> TITRE PROJET : « Le village camerounais-burkinabé »**

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
FRAIS DE LOCATION <sup>(a)</sup>			
FRAIS DE TRANSPORT <sup>(b)</sup>			
<b>ANIMATIONS</b>			
Gastronomie africaine	314	Vente, 8€ /plat pour 60 plats	480
Atelier maquillage	380	Vente de boissons	65
Atelier henné	268		
Atelier arts et loisirs créatifs	297		
Atelier musique & contes	200		
Atelier coiffure afro	300		
Atelier shooting photo (3pellicules)	40	Vente 60 photos. À raison de 2€/photo	120
<b>ACHAT DE FOURNITURES <sup>(c)</sup></b>			
Étoffes de tissus africains	60	Vente d'objets d'arts africains	115
Assurance			
<b>COMMUNICATION</b>			
300 Flyers Express A6 Recto 135g	42		
300 Flyers 7,5x10 recto verso 250g	44		
25 Affiches A3	36		
Impression billets d'invitation	4		
Set de 20 enveloppes	1		
<b>DROITS D'AUTEURS Taxes (SACEM)</b>			
Musiques et comptines	3		
<b>DIVERS</b>			
		Aide demandée au PIC	1 209
<b>VALORISATION DU BÉNÉVOLAT</b>			
10 bénévoles x 14h x 10,08	1411	Valorisation de deux journées de bénévolat	1411
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>		<div style="font-size: 4em; opacity: 0.5;">X</div>	
Financement d'un autre projet <sup>(e)</sup>			
<b>Total</b>	<b>3 400</b>	<b>Total</b>	<b>3400</b>

<sup>1</sup> **Ne pas inscrire les centimes**

<sup>2</sup> **Joindre impérativement les devis**

<sup>(a)</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>(b)</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

<sup>(c)</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au FPH.

<sup>(d)</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le mon

**SIGNATURES DES  
PORTEURS DU PROJET**

Fait à : Roubaix

Date : 01/08/2019